

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 295

4 février 2015

SOMMAIRE

EKIAM Management S.à r.l.	14152	INTER-PORTFOLIO Verwaltungsgesellschaft S.A.	14117
Exim Investments S.A.	14132	IVG Logistics Holding S.A.	14118
Finitech S.à r.l.	14122	IWS (International Waste Services) S.A.	14121
Foretbois.Lux s.à r.l.	14157	Jean Claude DECAUX Luxembourg S.A.	14122
GDF SUEZ Invest International S.A.	14124	Jumalux S.A.	14155
Ger-Trans A.G.	14126	L.H. Europe	14118
GGP Greenfield S.A.	14126	Lopo Invest S.à r.l.	14120
Glaisins Investment S.A., SPF	14123	LSREF Lux Japan Holdings I S. à r.l.	14120
Golden Square Corporation S.A.	14127	Maxam Holdings S.à r.l.	14153
Heco S.A.	14126	Meanswhat SARL	14127
Heco S.A., SPF	14126	Mumtaz S.A.	14130
HEDF II UK Residential S.à r.l.	14121	Novedel S.à r.l.	14131
IACG Holdings II LUX S.à r.l.	14121	Nucco 1 S.à r.l.	14132
Icala	14119	Nucco 3 S.A.	14134
ICGSRedstone S.à r.l.	14115	Nucco 4 S.A.	14136
IMCS, International Management & Consulting Services SA	14120	Numerix-ipc.eu	14125
Immo Am Bongert	14115	OnX Holdings	14137
Immobilière Argile S.A.	14159	OnX Holdings 2	14139
Immobilière Les Remparts S.A.	14114	OnX Managed Services S.à r.l.	14141
Immobilière Matheysberg S.A.	14114	Pet Food International Trading s.à r.l. ...	14143
Immobilière Windhof II S.A.	14117	Prospector Offshore Drilling S.A.	14125
Immodolux SPF	14117	Qualityfoil S.à r.l.	14125
Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav	14124	RAMCO Luxembourg S.A.	14150
Inter-Concept Electro S.à r.l.	14116	Regenerative Power Solutions S.A.	14149
Inter-Haus-Luxembourg S.A.	14116	Rollinvest S.A.	14145
Intermedical Holding Société Anonyme	14117	Securité Construction S.à r.l.	14151
International Facility Management Association - Luxembourg Chapter	14114	Weblogistics S.à r.l.	14119
		Windwide Investments S.A.	14118

International Facility Management Association - Luxembourg Chapter, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4959 Bascharage, 29, rue Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg F 2.350.

—
1^{ère} Résolution

Le siège social est transféré au 29, rue Op Zaemer L-4959 BASCHARAGE

2^{ème} Résolution

Art. 4. Les membres effectifs sont définis comme suit: Personne travaillant pour un seul employeur dans une des catégories du «Facility management» définies par le bureau au moment de son adhésion. Le CA de cette société ne doit pas être lié à l'activité du Facility Management.

Les membres associés sont définis comme suit: Personne travaillant pour une société dont une des activités est liée aux métiers du FM. Leur nombre n'est pas limité mais on pourra distinguer 3 catégories:

GOLD: Personne travaillant pour une société (à partir de 1 salarié en local) dont une des activités est liée aux métiers du FM. Le nombre de membre Gold est limité par 1 représentant par métier.

SILVER: Personne travaillant pour une société (> 20 salariés en local) dont une des activités est liée aux métiers du FM. Le nombre de membres Silver n'est pas limité.

BRONZE: Personne travaillant pour une société (< 20 salariés en local) dont une des activités est liée aux métiers du FM. Le nombre de membre Bronze n'est pas limité.

3^{ème} Résolution

Art. 5. Le point 6 devient: Afin de respecter sa vocation, IFMA se réserve le droit de limiter le nombre de membres associés.

4^{ème} Résolution

Art. 9. Chaque membre doit payer une cotisation annuelle dont le montant et les modalités de paiement, sont fixés chaque année souverainement par l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est renouvelé par tiers chaque année, Le Président et le Secrétaire ne sont pas renouvelés la même année.

Les Membres du Conseil d'Administration sont rééligibles. Le Président et Vice-Président ne peuvent exercer la même fonction pendant plus de deux mandats.

5^{ème} Résolution

Art. 14.

2. La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration ainsi que des fonctions qu'ils remplissent est de 3 ans.

Référence de publication: 2014208044/34.

(140233336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Immobilière Les Remparts S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 54.865.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208072/10.

(140233432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Immobilière Matheysberg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 54.864.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208073/10.

(140233433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Immo Am Bongert, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 111.510.

—
EXTRAIT

1. Suite au décès de M. André LEFEVRE en date du 19 septembre 2008, 14 parts sociales, représentative du capital de la société à responsabilité limitée IMMO AM BONGERT SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 14D, rue Bour, L-7216 Bereldange ont été repris par son fils Stephane LEFEVRE, demeurant au 34, rue des Noyers, L-7594 Beringen et 13 parts sociales de la société à responsabilité limitée IMMO AM BONGERT SARL ont été repris par son fils David LEFEVRE, demeurant au 43, rue de Larochette, L-7635 Ernzen.

2. Suivant contrats de cession de parts sociales en date du 15 décembre 2014,

- Mme Catherine FEYDER, demeurant au 2, rue de Kehlen, L-8390 Nospelt, a cédé 26 parts sociales, représentative du capital de la société à responsabilité limitée IMMO AM BONGERT SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 14D, rue Bour, L-7216 Bereldange, à la société OUTON ENTERPRISES Inc., avec siège à Mossfon Building, second Floor, East 54th Street, Panama, République du Panama.

- M. Klaus SCHMITZ, demeurant au 4, rue de Pettingen, L-7554 Mersch, a cédé 28 parts sociales, représentative du capital de la société à responsabilité limitée IMMO AM BONGERT SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 14D, rue Bour, L-7216 Bereldange, à la société OUTON ENTERPRISES Inc., avec siège à Mossfon Building, second Floor, East 54th Street, Panama, République du Panama.

- Mme Monique EIFFES, demeurant au 8, Beringerberg, L-7409 Mersch, a cédé 14 parts sociales, représentative du capital de la société à responsabilité limitée IMMO AM BONGERT SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 14D, rue Bour, L-7216 Bereldange, à la société OUTON ENTERPRISES Inc., avec siège à Mossfon Building, second Floor, East 54th Street, Panama, République du Panama.

- M. René MULLER, demeurant au 2, rue de Kehlen, L-8390 Nospelt, a cédé 29 parts sociales, représentative du capital de la société à responsabilité limitée IMMO AM BONGERT SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 14D, rue Bour, L-7216 Bereldange, à la société OUTON ENTERPRISES Inc., avec siège à Mossfon Building, second Floor, East 54th Street, Panama, République du Panama.

3. Suivant contrats de cession de parts sociales en date du 18 décembre 2014,

- Stephane LEFEVRE, demeurant au 34, rue des Noyers, L-7594 Beringen, a cédé 14 parts sociales, représentative du capital de la société à responsabilité limitée IMMO AM BONGERT SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 14D, rue Bour, L-7216 Bereldange, à la société OUTON ENTERPRISES Inc., avec siège à Mossfon Building, second Floor, East 54th Street, Panama, République du Panama.

- David LEFEVRE demeurant au 43, rue de Larochette, L-7635 Ernzen, a cédé 13 parts sociales, représentative du capital de la société à responsabilité limitée IMMO AM BONGERT SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 14D, rue Bour, L-7216 Bereldange, à la société OUTON ENTERPRISES Inc., avec siège à Mossfon Building, second Floor, East 54th Street, Panama, République du Panama.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014208064/42.

(140233335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

ICGSRedstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.187.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014208055/12.

(140232314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Inter-Haus-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.821.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Gerhard NELLINGER, conseiller, né le 22 avril 1949 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue,

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme «INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 70, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.821, a été constituée suivant un acte par le notaire instrumentant, en date du 7 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 295 du 30 avril 1998.

2.- Que le capital de la Société est fixé à quarante mille dollars (USD 40.000,-), divisé en quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille dollars (USD 1.000,-) chacune.

3.- Que le comparant est le propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- Que le comparant agissant comme actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société.

5.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société, aura pleins pouvoirs de signature sur les comptes bancaires de la Société, ainsi que le pouvoir, en tant que liquidateur de la Société, d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que le comparant déclare que la liquidation de la Société est dès lors clôturée et que les certificats d'actions ou d'obligations, le registre des actionnaires, ainsi que tout autre registre de la Société relatif à l'émission d'actions ou de tous autres titres sera annulé.

9.- Que la décharge pleine et entière est donnée à tous les membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de ce jour.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à L-1160 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gerhard NELLINGER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2014. Relation GRE/2014/5169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014208097/44.

(140231871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Inter-Concept Electro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 111.859.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2014208096/10.

(140233364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Immodolux SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7244 Bereldange, 31, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 20.403.

L'assemblée générale tenue le 24 décembre 2014 a reconduit les mandats de:

Mme Carine SCHECK, gérante de sociétés, demeurant à L-7244 Bérelange, 31, rue de la Paix, en tant qu'administrateur, administrateur délégué et président du conseil d'administration;

M. Thierry SMETS, gérant de sociétés, demeurant à L-7244 Bérelange, 31, rue de la Paix, en tant qu'administrateur; tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2020.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2014208079/15.

(140232103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

INTER-PORTFOLIO Verwaltungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.569.

Beschlussfassung der Generalversammlung der Inter-Portfolio Verwaltungsgesellschaft S.A. im Umlaufverfahren am 26. November 2014

Die Generalversammlung der Inter-Portfolio Verwaltungsgesellschaft S.A. fasst folgende Beschlüsse:

1) Veränderungen im Verwaltungsrat

Die Generalversammlung bestellt mit heutigem Datum, 26.11.2014 - vorbehaltlich durch die Genehmigung durch die CSSF - Herrn Thorsten Roth, geb oren am 30. April 1969 in Bremen, Deutschland, mit professioneller Adresse 13, Avenue de la Porte -Neuve, L-2227 Luxembourg, zum Mitglied des Verwaltungsrates.

Dauer des Mandats: begrenzt bis zur nächsten Generalversammlung 2016

Luxembourg, den 26.11.2014.

Inter-Portfolio S.A.

Référence de publication: 2014208098/17.

(140233168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Intermedical Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 40.625.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014208099/12.

(140232667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Immobilière Windhof II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.377.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208078/10.

(140233435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

IVG Logistics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 105.222.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 2 juillet 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 décembre 2014

1. Le mandat d'administrateur de M. David SANA, venu à échéance, n'a pas été reconduit.
2. Le mandat d'administrateur de M. Guido PINOL, venu à échéance, n'a pas été reconduit.
3. M. Philipp Alexander SCHAPER a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 31 juillet 2013.
4. M. Roeland de GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
5. Mme Ingrid CERNICCHI a été reconduite dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
6. M. Hans DE GRAAF a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
7. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Veillez prendre note des changements d'adresse suivants:

Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur et présidente du conseil d'administration, et M. Hans DE GRAAF, administrateur, se situe désormais professionnellement au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, commissaire, se situe désormais au L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour IVG LOGISTICS HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014208112/32.

(140232682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

L.H. Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-7411 Ansembourg, 10, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 25.006.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208163/10.

(140232304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Windwide Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 139.754.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015000697/12.

(140235419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Weblogistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 107.785.

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société GROUPE EUROPE HOLDING, ayant son siège à L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen,- ancien site W.S.A.,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Dudelange, le 24 juin 2014.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée «WEBLOGISTICS, S.à r.l.», ayant son siège social à L-5423 Ersange, 19, rue du Village, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 935 du 23 septembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial numéro 1886 du 7 octobre 2006.

L'associé détient toutes les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

L'associé a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Ersange à Dudelange.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. premier alinéa.** Le siège social est établi à Dudelange.»

Troisième résolution

L'associé décide de fixer l'adresse à L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen - Ancien site W.S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53691. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000695/41.

(140235474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Icala, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 169.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015003121/9.

(150002566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

IMCS, International Management & Consulting Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 145.908.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 2014

L'assemblée renouvelle le mandat de:

- André Geunens au poste d'administrateur unique
- Jean-Luc LOUIS au poste de commissaire.

Les mandats sont renouvelés pour une période de 6 ans. Ils prendront fin à l'assemblée générale de 2020.

A. GEUNENS / J.-L. LOUIS.

Référence de publication: 2014208063/13.

(140233046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

LSREF Lux Japan Holdings I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 136.828.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2014, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte des résolutions de l'associé de la Société en date du 22 décembre 2014 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014208218/22.

(140233091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Lopo Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 101.504.

—
Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 22 décembre 2014, Messieurs Joeri STEEMAN et Frederik ROB, ont démissionnés de leurs mandats de gérant de la société:

Lopo Invest S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

24, rue Saint Mathieu

L-2138 Luxembourg

RC Luxembourg: B 101.504

Frederik ROB / Joeri STEEMAN.

Référence de publication: 2014208215/15.

(140232344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

IACG Holdings II LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 164.634.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 18 décembre 2014, le conseil de gérance a décidé de nommer:

- Monsieur Steffen Klees, né le 26 mars 1978 à Dernbach, Allemagne, demeurant professionnellement au 4, Rue Lou Hemmer, L- 1748 Findel, en tant que Délégué à la Gestion Journalière avec effet au 18 décembre 2014 et ce jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014208049/17.

(140232814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

IWS (International Waste Services) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 148.601.

Messieurs DONATI Régis, VEGAS-PIERONI Louis et DE BERNARDI Alexis démissionnent de leur poste d'administrateurs. Monsieur DONATI Régis démission de son poste Président. Monsieur REGGIORI Robert démission de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 31.12.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IWS (INTERNATIONAL WASTE SERVICES) S.A.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2015000967/15.

(140235598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

HEDF II UK Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.823.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Suite au procès-verbal de la décision de l'associé unique de HEDF II UK Residential S.à r.l. (la «Société») prise en date du 12 décembre 2014, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société en date du 12 décembre 2014;
- de donner décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs pendant la liquidation;
- de conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société situé au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour extrait analytique conforme

HEDF II UK S.à r.l.

Associé unique

Référence de publication: 2015000941/22.

(150000289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Finitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4750 Pétange, 54, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.083.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 23 décembre 2014 que:

Madame Marie -Louise DEWEZ-THIRY, demeurant à F-54260 TELLANCOURT, 4 rue de la Douane est nommée gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015000892/17.

(150000184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Jean Claude DECAUX Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 23.212.

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'EST RÉUNIE:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Jean Claude DECAUX Luxembourg S.A., une société anonyme, ayant son siège social Rue Julien Vesque, 2-8 L-2668 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro B 23.212 constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 août 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 295 du 12 octobre 1985 et dont les statuts ont été modifiés par la suite.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gernot KOS, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Lucilia MOREIRA demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la durée de la société et de l'article afférent des statuts.
2. Modification de l'article relatif à date de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du Bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la durée de la société pour lui pourvoir une durée illimitée.

En conformité avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts par la disposition suivante:

« **Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire.

En conformité avec la résolution qui précède, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 15 et de remplacer les mots «le quatrième jeudi du mois d'avril» par les mots «le quatrième vendredi du mois d'avril».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des actionnaires, les membres du Bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Kos, Moreira, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2014. Relation: RED/2014/2548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 31 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015000973/54.

(140235758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Glaisins Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.100.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société FINCOVEST S.A., SPF, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 62983,

ici représentée par Maître Julio STUPPIA, juriste, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 19 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I. Que la société GLAISINS INVESTMENT S.A., SPF, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133100 (NIN 2007 2233 450), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2765 du 30 novembre 2007.

II. Que le capital de la société s'élève actuellement à 200.000,- (deux cent mille) Euros, représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de 100,- (cent) Euros chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société GLAISINS INVESTMENT S.A., SPF n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société GLAISINS INVESTMENT S.A., SPF.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, FINCOVEST S.A., SPF, représentée comme dit ci-avant, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société GLAISINS INVESTMENT S.A., SPF a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant, la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, représenté comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les actions, respectivement le livre des actionnaires, qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. STUPPIO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2711. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000919/54.

(140235482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 75.761.

En date du 29 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé de nommer M. Marc BALTUS, Bank Insinger de Beaufort NV, Herengracht 537, NL-1017 BV Amsterdam, en qualité d'administrateur pour un mandat d'une période prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015;

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

M. Peter George SIERADZKI

Bank Insinger de Beaufort NV

Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Steve GEORGALA

Maitland Advisory LLP,

Berkshire House

168-173 High Holborn

London WC1V 7AA

M. Marcel ERNZER

54, rue de Cessange

L-1320 LUXEMBOURG

M. Marc BALTUS

Bank Insinger de Beaufort NV

Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

Pour INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015000955/31.

(140235667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

GDF SUEZ Invest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 1.860.

Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Alain Pasteleurs, demeurant professionnellement Avenue de la Gare 65 à L-1611 Luxembourg, avec effet au 17 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 décembre 2014.

Rachid Azoughagh / Florence Poncelet
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015000912/13.

(150000086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Numerix-ipc.eu, Société Anonyme.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.618.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015001041/10.

(150000279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Qualityfoil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.573.

EXTRAIT

Il résulte, suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé du 31 décembre 2014 que les deux milles (2 000) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée "QUALITYFOIL S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J. F Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164573, sont détenues comme suit

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "ALUVENTURE S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46 a Avenue Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162444, mille deux cents (1200) parts sociales, et

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "D Consult S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L 1855 Luxembourg, 46 a Avenue Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 181724 quatre cents (400) parts sociales et

- la société à responsabilité limitée de droit de l'Etat de Hong-Kong "OsAl Hongkong Limited", établie et ayant son siège social a Hong Kong suites 1-3, 16th Floor, Kinwick Centre 32 Hollywood Road, Central, inscrite au Registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 2162837 quatre cents (400) parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

QualityFoil SARL

46a Avenue J F. Kennedy

L-1856 Luxembourg

François CO FFIC

Gérant

Référence de publication: 2015001097/27.

(150000192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 17 décembre 2014

1. Monsieur Glen RØDLAND, a démissionné de son mandat d'Administrateur et Président avec effet immédiat.
2. Monsieur Gunnar HVAMMEN, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat.
3. Monsieur Tomas NORRBY, a démissionné de son mandat d'Administrateur et Vice-président avec effet immédiat.
4. Monsieur Robert William "Bill" Rose, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.
5. Monsieur Steven A. Manz, administrateur de sociétés, né à Fort Walton Beach en Floride (Etats-Unis d'Amérique), le 7 juillet 1965, demeurant professionnellement au 3151 Briarpark Drive, Suite 700, Houston, Texas 77042, (Etats-Unis d'Amérique) jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

6. Monsieur Andrew W. Tietz, administrateur de sociétés, né à Oklahoma city dans le Oklahoma (Etats-Unis d'Amérique), le 6 mai 1966, demeurant professionnellement au 3151 Briarpark Drive, Suite 700, Houston, Texas 77042, (Etats-Unis d'Amérique) jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

7. Monsieur William C. Yester, administrateur de sociétés, né à Lusk dans le Wyoming (Etats-Unis d'Amérique), le 23 février 1951, demeurant professionnellement au 3151 Briarpark Drive, Suite 700, Houston, Texas 77042, (Etats-Unis d'Amérique) jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Veillez prendre note que les associés ont décidé de réduire le nombre de directeurs du conseil d'administration à cinq directeurs avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 janvier 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour *PROSPECTOR OFFSHORE DRILLING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015001092/27.

(150000328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

GGP Greenfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.720.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 novembre 2014, les actionnaires ont décidé de nommer Copper Beech Management (UK) Limited, avec siège social au 40, Powell Street, B1 3DH, West Midlands Birmingham, Royaume-Uni, représenté par Joseph Sinyor, avec adresse professionnelle au 40, Powell Street, B1 3DH, West Midlands Birmingham, Royaume-Uni, au mandat d'administrateur B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 août 2017 et qui se tiendra en 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2015000917/15.

(140235605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Ger-Trans A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 34.015.

Par décision du conseil d'administration du 30 décembre 2014, Monsieur Giacomo DI BARI et Monsieur Eric BREUILLE, résidents professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été cooptés au conseil d'administration en remplacement de Madame ARMANDOLA Elisa Paola et Monsieur Guy BAUMANN démissionnaires.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour: *GER-TRANS A.G.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015000915/16.

(140235738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**Heco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Heco S.A., SPF).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 14.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000939/10.

(150000155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Golden Square Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 141.692.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société prend acte de la démission de M. Paul DOUGLAS de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 18 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLDEN SQUARE CORPORATION S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015002323/13.

(150002037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Meanswhat SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 193.205.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn,

Den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "meanswhat GmbH", mit Sitz in D-88682 Salem, Am Riedweg 3, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Freiburg i. BR, unter HR B 710.164,

hier vertreten durch die beiden Geschäftsführer, nämlich:

- Herrn Raimund KETTNER-SCHMIDT, Diplom Wirtschaftsingenieur, wohnhaft in D-88662 Überlingen, Weinbergstrasse 7,

- Herrn Axel DAIBER, Kaufmann, wohnhaft in D-88697 Bermatingen, Am Naehard 15.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von Ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparentin gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht, dem sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmangengesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist die Beratung und Einbringung von Dienstleistungen auf dem Gebiet der Informationstechnologie aller Art, Handel mit solchen Produkten sowie Übernahme von Vertretungen und Verwertungen von Patenten; die Gesellschaft kann Grundeigentum und Beteiligungen an Produktions- oder Handelsunternehmen mit gleichem oder ähnlichen Zweck erwerben und veräußern, sowie alle Geschäfte tätigen, die geeignet sind, die Entwicklung des Unternehmens und die Erreichung des Geschäftszwecks zu fördern.

Die Gesellschaft ist berechtigt Zweigniederlassungen zu errichten, sich an anderen Unternehmen zu beteiligen - insbesondere auch als persönlich haftende Gesellschafterin -, sowie andere Unternehmen zu gründen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: "MEANSWHAT SARL".

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Betzdorf.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €), und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- €) pro Anteil.

Alle Anteile wurden voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von der alleinigen Gesellschafterin, die Gesellschaft "meanswhat GmbH", vorgenannt, der alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden, so, dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Falls die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter zählt, so hat dieser alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das bloße Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle eines alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist immer die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder der zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehnten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

3. Für Statutenänderungen sind die in Artikel 199 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgelegten Mehrheiten erforderlich.

4. Jeder Gesellschafter hat so viel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar - Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung-Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparanten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2015.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendeinhundert Euro (1.100.- €) geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie hiavor erwähnt, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner festgesetzt.

2) Die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft "meanswhat GmbH", vorgeannt, ernennt Herrn Axel DAIBER, Kaufmann, wohnhaft in D-88697 Bermatingen, Am Nahehard 15, auf unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "MEANSWHAT SARL".

Die Gesellschaft wird in allen Fällen rechtsverbindlich durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,
Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten
Komponenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Kettner-Schmidt, A. Daiber und J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2014. Relation: GRE/2014/5161. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Der Einnehmer (gezeichnet): Schlink.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister so-
wie zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Grevenmacher, den 2. Januar 2015.

J. Castel

Der Notar

Référence de publication: 2015001023/161.

(150000223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Mumtaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 60.135.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Anne C. COLLIGNON, née le 6 juillet 1955 à Anvers, demeurant à Calle la Palma 2a, 35650 El Cotillo - Las Palmas, Fuerteventura, (l'Actionnaire Unique),

représentée par Monsieur Anthony THILLMANY, employé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MUMTAZ S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60135, a été constituée suivant acte de Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch en date du 25 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 592 du 29 octobre 1997.

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que l'Actionnaire Unique, précité, étant devenue seul propriétaire de toutes les actions et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 18 décembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Actionnaire Unique est investi de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 18 décembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

14131

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/12/2014. Relation: EAC/2014/18417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/01/2015.

Référence de publication: 2015001034/56.

(150000027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Novedel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.653.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société dénommée Novedel S.à r.l., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.653,

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 407 du 20 mars 2007.

La Société a été dissoute et placée en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 793 du 27 mars 2014 («la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Gauthier Mary, Avocat liste II, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maxime Grosjean, employé, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maxime Grosjean, prénommé.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les associés présents, et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les associés présents, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les cent vingt-six (126) parts sociales représentant le capital social sont présentes à la présente assemblée.

III. Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Décharge aux Liquidateur et Commissaire à la liquidation;
- 2) Décision quant la clôture de la liquidation;
- 3) Décision quant à la désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans au moins;
- 4) Divers.

Après délibération, les associés décident de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte du rapport du Commissaire à la liquidation, la société Comcolux S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.545 (ci-après le «Commissaire»), et, après délibération, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au Liquidateur de la Société, Monsieur Johan Erauw, professeur, né à Wetteren (Belgique), le 29 septembre 1948, demeurant à B-9000 Gand, Jozef Plateaustraat 14 (ci-après, le «Liquidateur»), et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

Deuxième résolution

Les associés décident de prononcer la clôture de la liquidation et constatent que la société à responsabilité limitée «Noveldel S.à r.l.», a cessé d'exister.

Troisième résolution

Les associés décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq (5) années à l'ancien siège social de la société au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg (Intertrust).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GAUTHIER, M. GROSJEAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001039/58.

(140235486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Exim Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.495.

—
EXTRAIT

En date du 31 décembre 2014, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1) La démission de M. Erik Johan Cornelis Schoop en tant que administrateur de la Société est acceptée avec effet au 31 décembre 2014

2) La nomination de Mme An-An Shong, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant que administrateur est acceptée avec effet au 31 décembre 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015000862/15.

(140235577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Nucco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 176.394.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December, before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FPCI (fonds professionnel de capital investissement) Astorg V, represented by its management company Astorg Partners, a French société par actions simplifiée, with a share capital of EUR 675,000, whose registered office is at 68 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, registered with the registre du commerce et des sociétés de Paris under number 419 838 545 (the Parent),

duly represented by Peggy Simon, employee, residing in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg société à responsabilité limitée existing under the name of NUCCO 1 S.à r.l., having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 176.394 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 26, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1307 of June 3, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then;
- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- the Parent then assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the Articles of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent grants full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets (i.a. all rights, title and obligations in such assets) and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre
pardevant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FPCI (fonds professionnel de capital investissement) Astorg V, représenté par sa société de gestion Astorg Partners, une société par actions simplifiée de droit français, disposant d'un capital social de EUR 675.000, dont le siège social se situe au 68 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 419 838 545 (la Société Mère),

dûment représentée par Peggy Simon, employée, demeurant à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration émise sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination NUCCO 1 S.à.r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.394 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1307 du 3 juin 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif (entre autres tout droit, titre et obligation découlant dudit actif) et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant

éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001047/94.

(150000115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Nucco 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 176.407.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December, before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NUCCO 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 176.398 and having a share capital of EUR 12,500 (the Parent),

duly represented by Peggy Simon, employee, residing in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg société anonyme existing under the name of NUCCO 3 S.A., having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 176.407 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 26, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1292 of May 31, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then;

- the Company's capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

- the Parent then assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the Articles of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent grants full discharge to the directors of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets (i.a. all rights, title and obligations in such assets) and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre pardevant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NUCCO 2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.398 et ayant un capital social de EUR 12.500 (la Société Mère),

dûment représentée par Peggy Simon, employée, demeurant à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration émise sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société anonyme existant sous la dénomination NUCCO 3 S.A., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.407 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1292 du 31 mai 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;

- le capital social de la Société est fixé à trente-et-un euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif (entre autres tout droit, titre et obligation découlant dudit actif) et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 121 avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2746. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001049/91.

(150000117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Nucco 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 174.389.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December,
before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NUCCO 3 S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 176.407 (the Parent),

duly represented by Peggy Simon, employee, residing in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg société anonyme existing under the name of NUCCO 4 S.A., having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 174.389 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on December 17, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the Memorial), N° - 480 of February 27, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 26, 2013, published in the Memorial, N° - 1315 of June 4, 2013;

- the Company's capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

- the Parent then assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the Articles of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent grants full discharge to the directors of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets (i.a. all rights, title and obligations in such assets) and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre pardevant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NUCCO 3 S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.407 (la Société Mère),

dûment représentée par Peggy Simon, employée, demeurant à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration émise sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société anonyme existant sous la dénomination NUCCO 4 S.A., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.389 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), N° 480 du 27 février 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2013, publié au Mémorial, N° 1315 du 4 juin 2013;

- le capital social de la Société est fixé à trente-et-un euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif (entre autres tout droit, titre et obligation découlant dudit actif) et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001050/95.

(150000118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

OnX Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.840.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OnX International S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, having a share capital of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 180.144 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Vianney De Bagneaux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24 October 2014 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of OnX Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, having a share capital of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 159.840 (the "Company"), incorporated on 21 March 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 30 June 2011, number 1433, page 68750, and the articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 28 February 2014 published in the Mémorial dated 22 May 2014, number 1311, page 62926.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the one thousand (1,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and the resolution can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which a resolution is to be taken are as follows:

Change of the financial year so as to end on 30 April of each year and with the first time as of 30 April 2014 and consequential amendment of Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company so that Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company read as follows:

" **Art. 16.** The financial year of the Company starts on the 1 May and ends on 30 April of each year, except for the 2014 financial year which started on 1 January 2014 and ended on 30 April 2014.

Art. 17. Each year, with reference to 30 April, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's register office."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the duration of the 2014 financial year and amend Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company so that Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company read as set out in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OnX International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000 USD) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.144 (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Vianney De Bagnaux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 octobre 2014, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de OnX Holdings, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000 USD) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.840 (la «Société»), constituée le 21 mars 2011 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 30 juin 2011, numéro 1433, page 68750, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 28 février 2014 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial du 22 mai 2014, numéro 1311, page 62926.

La partie comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble des mille (1.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que la totalité du capital social est représentée et la résolution peut être valablement prise par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants:

Changement de l'année sociale pour y mettre fin le 30 avril de chaque année et pour la première fois le 30 avril 2014 avec modification corrélative des articles 16 et 17 des statuts de la Société afin que les articles 16 et 17 des statuts de la Société aient la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de chaque année, sauf pour l'année sociale 2014 qui commença le 1^{er} Janvier 2014 et finit le 30 avril 2014.

Art. 17. Chaque année, au 30 avril, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée par l'Associé Unique de la Société:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 16 et 17 des statuts de la Société afin que les articles 16 et 17 des statuts de la Société aient la teneur énoncée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: V. DE BAGNEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52013. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001053/96.

(150000242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

OnX Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.020.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 181.390.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OnX Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, having a share capital of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 159.840 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Vianney De Bagneaux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24 October 2014 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of OnX Holdings 2, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, having a share capital of two million twenty thousand US Dollars (USD 2,020,000) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 181.390 (the "Company"), incorporated on 11 October 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 26 November 2013, number 2982, page 143090, and the articles of association have been amended for the last time by the undersigned notary on 28 February 2014 published in the Mémorial dated 26 May 2014, number 1349, page 64746.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the one hundred and one thousand (101,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and the resolution can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which a resolution is to be taken are as follows:

Change of the financial year so as to end on 30 April of each year and with the first time as of 30 April 2014 and consequential amendment of Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company so that Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company read as follows:

“ **Art. 16.** The financial year of the Company starts on the 1 May and ends on 30 April of each year, except for the 2014 financial year which started on 1 January 2014 and ended on 30 April 2014.

Art. 17. Each year, with reference to 30 April, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's register office.”

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the duration of the 2014 financial year and amend Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company so that Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company read as set out in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OnX Holdings, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000 USD) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.840 (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Vianney De Bagneaux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 octobre 2014, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de OnX Holdings 2, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ayant un capital social de deux millions vingt mille dollars des Etats-Unis (2.020.000 USD) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.390 (la «Société»), constituée le 11 octobre 2013 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 26 novembre 2013, numéro 2982, page 143090, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 28 février 2014 en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial du 26 mai 2014, numéro 1349, page 64746.

La partie comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble des cent un mille (101.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que la totalité du capital social est représentée et la résolution peut être valablement prise par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants:

Changement de l'année sociale pour y mettre fin le 30 avril de chaque année et pour la première fois le 30 avril 2014 avec modification corrélative des articles 16 et 17 des statuts de la Société afin que les articles 16 et 17 des statuts de la Société aient la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de chaque année, sauf pour l'année sociale 2014 qui commença le 1^{er} Janvier 2014 et finit le 30 avril 2014.

Art. 17. Chaque année, au 30 avril, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée par l'Associé Unique de la Société:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 16 et 17 des statuts de la Société afin que les articles 16 et 17 des statuts de la Société aient la teneur énoncée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: V. DE BAGNEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52014. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001054/95.

(150000246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

OnX Managed Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.923.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OnX Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, having a share capital of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 159.840 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Vianney De Bagneaux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24 October 2014 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of OnX Managed Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, having a share capital of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 177.923 (the "Company"), incorporated on 11 June 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 1 August 2013, number 1859, page 89204, and the articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 28 February 2014 published in the Mémorial dated 27 May 2014, number 1367, page 65611.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the one thousand (1,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and the resolution can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which a resolution is to be taken are as follows:

Change of the financial year so as to end on 30 April of each year and with the first time as of 30 April 2014 and consequential amendment of Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company so that Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company read as follows:

“ **Art. 16.** The financial year of the Company starts on the 1 May and ends on 30 April of each year, except for the 2014 financial year which started on 1 January 2014 and ended on 30 April 2014.

Art. 17. Each year, with reference to 30 April, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's register office.”

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the duration of the 2014 financial year and amend Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company so that Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company read as set out in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OnX Holdings, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000 USD) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.840 (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Vianney De Bagneaux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 octobre 2014, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de OnX Managed Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000 USD) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.923 (la «Société»), constituée le 11 juin 2013 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 1^{er} août 2013, numéro 1859, page 89204, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 28 février 2014 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial du 27 mai 2014, numéro 1367, page 65611.

La partie comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble des mille (1.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que la totalité du capital social est représentée et la résolution peut être valablement prise par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants:

Changement de l'année sociale pour y mettre fin le 30 avril de chaque année et pour la première fois le 30 avril 2014 avec modification corrélatrice des articles 16 et 17 des statuts de la Société afin que les articles 16 et 17 des statuts de la Société aient la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de chaque année, sauf pour l'année sociale 2014 qui commença le 1^{er} Janvier 2014 et finit le 30 avril 2014.

Art. 17. Chaque année, au 30 avril, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée par l'Associé Unique de la Société:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 16 et 17 des statuts de la Société afin que les articles 16 et 17 des statuts de la Société aient la teneur énoncée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: V. DE BAGNEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52015. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001055/97.

(150000249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Pet Food International Trading s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 193.201.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «2N PET FOODS INTERNATIONAL s. à r.l.», ayant son siège social à L-3378 Livange, 3, rue de Turi, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 180.151,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Ronald NEMEC, dirigeant de société, demeurant à Bouligny (France).

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de gros spécialisé et notamment les produits alimentaires pour animaux et tous produits accessoires y attachés. Elle pourra faire ce commerce en import/export ou sous forme de commerce de détails. D'une façon générale, l'entreprise pourra effectuer toutes les opérations accessoires se rapportant directement ou indirectement à son objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a aussi pour objet l'exploitation de marques, brevets, enseignes, licences dont elle est propriétaire ou non, sous forme de franchise, location, redevances ou royalties et la mise en valeur de toutes autres marques, brevets, enseignes ou licences.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties, de cautionnement ou autrement.

La société pourra effectuer des prestations de services administratifs ou financiers.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes et se porter caution.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

Art. 3. La société prend la dénomination de "PET FOODS INTERNATIONAL TRADING s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par la société «2N PET FOODS INTERNATIONAL s. à r.l.», préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Ronald NEMEC, dirigeant de société, né à Mont-Saint-Martin (France) le 21 mai 1963, demeurant à F-55240 Bouligny, 2, rue de l'Eau de la Cour et Madame Pascale NIERUCHALSKI, épouse NEMEC, directrice de société, née à Briey (France) le 5 août 1965, demeurant à F-55240 Bouligny, 2, rue de l'Eau de la Cour sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

3.- Le siège social est établi à L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NEMEC, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 décembre 2014. Relation: CAP/2014/4866. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 2 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001080/142.

(150000046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Rollinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 152.514.

PROJET DE SCISSION

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont Comparu

1) le conseil d'administration de la société anonyme «ROLLINGER Toiture», établie et ayant son siège social à 70, rue des Prés, L-7333 Steinsel, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117653, et

2) le conseil d'administration de la société anonyme «ROLLINVEST S.A.», établie et ayant son siège social à 70, rue des Prés, L-7333 Steinsel, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152514,

tout deux ici représentés par M. Gernot Kos, demeurant professionnellement à Luxembourg, sur base de deux procurations spéciales sous seing privé données par les deux conseils d'administration en date du 18 décembre 2014, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisé avec lui.

Le mandataire des deux prédits conseils d'administration prie le notaire d'acter le projet de scission suivant, en déclarant que lesdits conseils d'administration des sociétés «Rollinger Toiture» et «Rollinvest s.a.» proposent de réaliser la scission partielle par absorption de la société anonyme «ROLLINGER Toiture» au profit de la société anonyme «ROLLINVEST S.A.», afin d'effectuer dans le même groupe une opération de restructuration conformément à la loi du 19 décembre 2008 portant révision du régime applicable à certains actes de société en matière de droits d'enregistrement, etc., en transférant une branche d'activité de la société «ROLLINGER Toiture» à la société-mère «ROLLINVEST S.A.».

Description de la société à scinder et présentation de la scission:

«ROLLINGER Toiture» (ci-après la "Société Scindée") est une société anonyme luxembourgeoise établie et ayant son siège social à 70, rue des Prés, L-7333 Steinsel, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117653, constituée par acte reçu par le notaire Émile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1701 du 12 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1189 du 11 mai 2012.

Son capital social s'élève à huit cent mille euros (800.000,- EUR), divisé en huit cents (800) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

Les huit cents (800) actions représentatives du capital social sont les seuls titres existant actuellement émis par la Société Scindée et il n'existe ni obligations, ni parts bénéficiaires, ni titres sous quelque désignation que ce soit conférant à leur porteur un droit de vote ou un quelconque droit préférentiel.

Le conseil d'administration de la Société Scindée a décidé de proposer aux actionnaires de la Société Scindée, la scission de celle-ci par l'apport d'une branche d'activité dans le cadre d'une opération de restructuration à la prénommée société anonyme «ROLLINVEST S.A.» (ci-après dénommée «Société Absorbante»), ce qui est pareillement approuvé et soutenu par le conseil d'administration de cette dernière et proposé aux actionnaires de la Société Absorbante.

Sur base du présent projet de scission et conformément aux articles 287 et 289 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi"), ainsi qu'à la loi du 19 décembre 2008 portant révision du régime applicable à certains actes de société en matière de droits d'enregistrement, etc., il est proposé que la Société Scindée transfère, sans liquidation, à la Société Absorbante, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale Extraordinaire») à tenir à Luxembourg devant notaire au minimum un mois après la publication du présent projet de scission au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'actif et le passif de la branche d'activité consistant en la détention et l'exploitation du patrimoine immobilier professionnel de l'entreprise, à savoir: le bail emphytéotique existant entre la Société Scindée et la Société Absorbante (initialement conclu entre la Société Scindée et la société anonyme «Rollimmo S.A.» en vertu d'un acte reçu par Maître Émile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2009, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 28 avril 2009, volume 2189, numéro 13, et repris par la Société Absorbante lors de l'acquisition du terrain en question par cette dernière suivant acte de vente acte reçu par Maître Émile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2011, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 5 mai 2011, volume 2356, numéro 74), portant sur les parcelles sises 70, rue des Prés, L-7333 Steinsel, et inscrites au cadastre sous la commune de Steinsel, section B de Steinsel, numéro 783/1094, lieu-dit «Beim Kirschenbaeumchen», pré, contenant 14,40 ares, numéro 785/320, même lieu-dit et nature, contenant 9,20 ares, numéro 788/1562, même lieu-dit et nature, contenant 15,20 ares, numéro 790/327, même lieu-dit et nature, contenant 19,30 ares, numéro 794/3434, même lieu-dit et nature, contenant 11,85 ares; le hall de production et de stockage y érigé par la Société Scindée dans le cadre du bail emphytéotique, et les créances et dettes y rattachées, tel que détaillé plus loin et tel que formant la branche d'activité immobilière d'exploitation de la Société Scindée.

Aux termes de la Scission, le prédit bail emphytéotique prendra fin par confusion dans le chef de la Société Absorbante de la qualité d'emphytéote et de propriétaire du fonds.

*Conditions et modalités de la scission
Attribution des actions - Absence de rapports*

Les actions émises par la Société Absorbante en contrepartie de la branche d'activité transférée seront intégralement attribuées aux actionnaires de la Société Scindée proportionnellement à leurs détentions respectives, conformément à l'article 287 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Ainsi que le permettent les dispositions de l'article 296 (1) et (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les actionnaires des deux sociétés ont renoncé d'ores et déjà aux exigences prévues par les articles 293, 294 et 295 concernant le rapport écrit détaillé expliquant et justifiant la scission et en particulier le rapport d'échange des actions, le rapport écrit formel sur la scission établi par un réviseur d'entreprises et destiné aux actionnaires et l'état comptable à soumettre aux actionnaires.

Modalités de remise des actions des sociétés bénéficiaires:

Les actions nouvelles de la Société Absorbante seront remises aux actionnaires de la Société Scindée à la date d'approbation de la scission par l'assemblée générale des actionnaires.

Date effective:

Les opérations de la Société Scindée quant à la branche d'activité concernée plus amplement détaillée ci-avant, seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2015 dans la mesure où elles se rapportent à ladite branche d'activité transférée.

Droit aux bénéfices

Les actions nouvelles de la Société Absorbante confèrent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la date d'approbation de la scission projetée par les présentes.

Avantages particuliers

Aucun avantage particulier n'est attribué à l'expert au sens de l'article 294 de la loi sur les sociétés commerciales, ni aux membres des conseils d'administration, ni au réviseur d'entreprises de la société à scinder.

Modes d'évaluation et répartition des éléments du patrimoine

Conformément à l'article 289 h) de la Loi, les éléments du patrimoine actif et passif de ladite branche d'activité à transmettre de plein droit à la Société Absorbante par l'effet de la scission, que le conseil d'administration a décidé d'évaluer à leur valeur nette comptable sur base des comptes non-audités de ROLLINGER TOITURE S.A. en date du 31 octobre 2014, sont répartis de la manière suivante:

	Rollinger Toiture S.A. (avant Scission)	Rollinger Toiture S.A. (après Scission)	À transférer à Rollinvest s.a.
ACTIF			
Immobilisations corporelles	6.436.657,66 €	332.651,08 €	6.104.006,58 €
Immobilisations financières	7.050,00 €	7.050,00 €	
Stocks	2.739.497,14 €	2.739.497,14 €	
Créances	2.650.402,62 €	2.650.402,62 €	
Avoirs en caisse et banques	2.428,80 €	2.428,80 €	
Comptes de régularisation		2.463,25 €	-2.463,25 €
Total du Bilan (Actif)	11.836.036,22 €	5.734.492,89 €	6.101.543,33 €
PASSIF			
Capital propres	800.000,00 €	510.000,00 €	290.000,00 €
Réserve légale	4.586,52 €	4.586,52 €	
Résultats reportés	-237.693,53 €	-237.693,53 €	
Résultat de l'exercice	65.226,14 €	65.226,14 €	
Provisions	12.000,00 €	12.000,00 €	
Dettes envers des établissements de crédit	7.081.180,42 €	2.690.513,99 €	4.390.666,43 €
Autres dettes	2.689.859,77 €	2.689.859,77 €	
Dettes envers actionnaires	1.420.876,90 €	0,00 €	1.420.876,90 €
Total du Bilan (Passif)	11.836.036,22 €	5.734.492,89 €	6.101.543,33 €

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la date d'arrêté comptable du 31 octobre 2014 qui pourraient avoir une influence significative sur la valeur de la branche d'activité à transférer.

Rapport du Réviseur

Le réviseur d'entreprises agréé Madame Claudine Wilhelm, représentant la société à responsabilité limitée «Statera Audit», enregistrée en tant que cabinet de révision agréé, sous le numéro d'identification 126, établie et ayant son siège social au L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.148, est désignée aux fins d'établir le rapport sur les apports autres qu'en numéraire dans le cadre de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Conséquences de la scission

Cette scission partielle par absorption entraîne de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 303 de la Loi.

Ainsi, par l'effet de la scission, l'ensemble du patrimoine actif et passif de la branche d'activité concernée plus amplement détaillée ci-avant de la Société Scindée est de plein droit transmis à la Société Absorbante, et ce tant entre les sociétés participant à la scission qu'à l'égard des tiers. Les actionnaires de la Société Scindée deviennent actionnaires de la Société Absorbante au moment de la réalisation de la scission.

La Société Scindée n'est pas dissoute mais continue sans interruption de la personnalité morale avec le restant de ses actifs et passifs, abstraction faite de ceux relevant de la branche d'activité transférée.

Modalités de scission

a. La Société Absorbante deviendra propriétaire des actifs et passifs de la branche d'activité transférée, dans l'état où ceux-ci se trouvent à la date d'effet sans droit de recours contre la Société Scindée pour quelque raison que ce soit.

b. La Société Scindée garantit à la Société Absorbante que les créances cédées dans le cadre de la scission sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés.

c. La Société Absorbante sera redevable de tous impôts, taxes, charges et frais, tant ordinaires qu'extraordinaires qui grèveront ou pourront grever les éléments d'actif et de passif qui lui sont cédés par l'effet de la présente scission.

d. La Société Absorbante assurera à partir de la date d'effet tous les droits et toutes les obligations qui sont attachés aux éléments d'actif et de passif respectifs qui lui sont attribués et elle continuera d'exécuter, dans la mesure de la répartition effectuée, tous les contrats en vigueur à la date d'effet sans possibilité de recours contre la Société Scindée. Ainsi la Société Absorbante paiera en principal et en intérêts toutes dettes et toutes obligations liées aux éléments de passif qui lui sont attribués conformément à la répartition prévue.

e. Les droits et créances transmises à la Société Absorbante sont transférés à cette société avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Scindée en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

La subrogation s'appliquera plus particulièrement à tous les droits d'hypothèque, de saisie, de gage et autres droits similaires, de sorte que la Société Absorbante sera autorisée à procéder à toutes les notifications, à tous les enregistrements, renouvellements et renoncations à ces droits d'hypothèque, de saisie, de gage et autres.

f. La Société Absorbante renoncera formellement à toutes actions résolutoires qu'elles auront contre la Société Scindée du fait que la Société Absorbante assumera les dettes, charges et obligations de la Société Scindée.

g. La scission entraînera de plein droit les conséquences prévues par l'article 303 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

h. La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la scission et la Société Scindée procédera à toutes les formalités nécessaires à la cession des avoirs et obligations à la Société Absorbante.

i. Le projet de scission sera à la disposition des actionnaires de la Société Scindée et de la Société Absorbante au siège social de la Société Scindée au moins un mois avant la date de l'assemblée générale ensemble avec les comptes annuels et le rapport de gestion des deux derniers exercices.

Modifications au projet

Le présent projet de scission peut être modifié ou complété par l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à l'approuver.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant, par nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Kos, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 décembre 2014. Relation: RED/2014/2708. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 31 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015001114/170.

(150000193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

RPS S.A., Regenerative Power Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6474 Echternach, Zone d'Activité Schmatzacht.

R.C.S. Luxembourg B 160.850.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend vierzehn,
den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, beziehungsweise deren Vertreter, der Gesellschaft Regenerative Power Solutions S.A. in Abkürzung RPS S.A., mit Sitz in L-6474 Echternach, Zone d'Activité Schmatzacht, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 160.850 (NIN 2011 2210 475),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 10. Mai 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1596 vom 16. Juli 2011.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 15. Dezember 2014 noch nicht veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Paul Jürgen CHLUBA, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-04275 Leipzig, Schlegelstrasse, 8.

Er beruft sich selbst zum Stimmzähler und zur Schriftführerin Frau Mariette SCHOU, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9 Rabatt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

- Annahme des Abschlussberichtes des Prüfungskommissars.
- Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissars.
- Entlastung an den Liquidator und an den Prüfungskommissar.
- Feststellung der definitiven Auflösung der Gesellschaft.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Prüfungsbericht des Prüfungskommissars, die Gesellschaft GEFCO S.A., Gestion financière& Consulting mit Sitz in L-3961 Ehlange, 51, rue des 3 Cantons, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 44.091, an.

Der Bericht des Prüfungskommissars wird von der Generalversammlung gutgeheissen. Dieser Bericht bleibt nachdem er durch die Komparenten und den handelnden Notar "ne varietur" paraphiert worden ist der gegenwärtigen Urkunde beigegeben.

Zweiter Beschluss

Dem Liquidator Herrn Jürgen CHLUBA, Diplom-Ingenieur, geboren in Moers (Deutschland), am 17. September 1945, wohnhaft in D-04275 Leipzig, Schlegelstrasse 8, wird volle und ganze Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Dem Prüfungskommissar wird volle und ganze Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Dritter Beschluss

Den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Kommissar wird volle und ganze Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter stellen fest, dass die Liquidation der Gesellschaft somit definitiv abgeschlossen ist.

Die Bücher der Gesellschaft werden während fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: L-6474 Echternach, Zone d'Activité Schmatzacht.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. J. CHLUBA, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 31 Dezember 2014.

Référence de publication: 2015001102/64.

(150000108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

RAMCO Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 176.409.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December, before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NUCCO 4 S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 174.389 (the Parent),

duly represented by Peggy Simon, employee, residing in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg société anonyme existing under the name of RAMCO Luxembourg S.A., having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 176.409 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 26, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1295 of May 31, 2013. The articles of association of the Company have not been amended since then;

- the Company's capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

- the Parent then assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the Articles of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent grants full discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets (i.e. all rights, title and obligations in such assets) and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre pardevant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NUCCO 4 S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.389 (la Société Mère),

dûment représentée par Peggy Simon, employée, demeurant à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration émise sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société anonyme existant sous la dénomination RAMCO Luxembourg S.A., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.409 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1295 du 31 mai 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;

- le capital social de la Société est fixé à trente-et-un euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif (entre autres tout droit, titre et obligation découlant dudit actif) et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 121 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001105/91.

(150000119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Securité Construction S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 119.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001142/9.

(150000006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

EKIAM Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 135.627.

Im Jahre zweitausendvierzehn.

Den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Ist erschienen:

- Frau Freya ALBUS, geborene BRÖLHORST, Kauffrau und Unternehmensberaterin, wohnhaft in D-27607 Langen, Ulmenweg 5.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersuchte Folgendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EKIAM Management S.à r.l.", mit Sitz in L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 135.627, ist.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den zu Niederanven residierenden Notar Paul BETTINGEN, am 21. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 502 vom 28. Februar 2008, welche Statuten abgeändert wurden laut Urkunde, aufgenommen durch den zu Redange/Attert residierenden Notar Karine REUTER, am 9. Januar 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 378 vom 20. Februar 2009.

Dass das Kapital der Gesellschaft zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- €) beträgt und in fünfzig (50) Gesellschaftsanteile zu je zweihundertfünfzig Euro (250.- €) eingeteilt ist.

Dass alle fünfzig (50) Gesellschaftsanteile der alleinigen Gesellschafterin zugeteilt sind.

Die alleinige Gesellschafterin erklärt eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EKIAM Management S.à r.l." vorzeitig aufgelöst wird und ab dem heutigen Tage in die Liquidation tritt. Sie besteht nur mehr für den Zweck der Liquidation.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt einen Liquidator zu ernennen, nämlich:

- Herrn Wolfgang ALBUS, Kaufmann und Unternehmensberater, wohnhaft in D-27607 Langen, Ulmenweg 5.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung überträgt dem Liquidator die ausgedehntesten Befugnisse, besonders diejenigen die erwähnt sind in den Artikeln 144 bis 148bis einschließlich, des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz abgeändert wurde, ohne dass er der Genehmigung einer neuen Generalversammlung, in der von den Artikeln 145 und 148, Absatz 2 des vorgenannten Gesetzes, vorgesehenen Fällen bedarf.

Er wird von der Pflicht entbunden, ein Inventar vorzunehmen und kann auf die Bücher und Buchungen der Gesellschaft zurückgreifen.

Er kann eine Drittperson in seinen Befugnissen ermächtigen, aber nur für bestimmte Zwecke.

Alle Akte die die Gesellschaft verpflichten, werden vom Liquidator unterzeichnet, sofern keine Weiterübertragung von Vollmachten erteilt wurde; er braucht sich keiner Drittperson gegenüber zu rechtfertigen.

Die Gesellschafterin setzt das Gehalt des Liquidators fest.

Kosten

Die Kosten dieser Urkunde werden abgeschätzt auf eintausendeinhundert Euro (1.100.- €).

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu solidarischen Lasten der Gesellschaft und der Komparentin.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Albus und J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2014. Relation: GRE/2014/5310. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Der Einnehmer ff. (signé): Pierret.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister sowie zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Grevenmacher, den 2. Januar 2015.

J. Castel

Der Notar

Référence de publication: 2015000865/60.

(150000294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Maxam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.757.

In the year two thousand and fourteen, on the

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maxam Tire International S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 41, Boulevard Royal, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 159.718, incorporated under the laws of Luxembourg by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on the 18th March 2011, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 24th June 2011, n° 1370, (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Anthony THILLMANY, employee, with professional residence in Esch-sur-Alzette, pursuant to a proxy, which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in "Maxam Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 41, Boulevard Royal, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 159.757, incorporated under the laws of Luxembourg by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on the 18th March 2011, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 22th June 2011, n° 1357, (the "Company").

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so decisions can validly be taken on the items of the agenda set out below.

2. The agenda is as follows:

- Removal of the nominal value

3. - Change of currency of the Company's share capital from Euro to U.S.Dollars at the EUR/USD exchange rate as of the 15th December 2014 published on www.xe.com of EUR 1 for 1.2461,-USD and consequential conversion of the share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to fifteen thousand five hundred seventy-six u.s dollars and twenty-five cents (USD 15,576.25,-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value, and consequential amendment of the first alinea of the article 5 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1. The share capital is set at fifteen thousand five hundred seventy-six u.s dollars and twenty-five cents (USD 15,576.25,-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without nominal value, all subscribed and fully paid-up.

Thereafter the following resolution was passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the currency of the Company's share capital from Euro to U.S.Dollars at the EUR/USD exchange rate as of the 15th December 2014 published on www.xe.com of EUR 1 for 1.2461,-USD and consequential conversion of the share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to fifteen thousand five hundred seventy-six u.s dollars and twenty-five cents (USD 15,576.25,-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value and to consequently amend the first alinea of the article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the decision was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.100,- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Esch-sur-Alzette, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

La société à responsabilité limitée dénommée «Maxam Tire International S.à r.l.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 41, Boulevard royal, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 mars 2011, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B159.718 et publiée au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations n°1370 du 24 juin 2011,

Ici représentée par Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle sera enregistrée ensemble avec le présent acte,

Laquelle comparante déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée dénommée «Maxam HOLDINGS S.à r.l.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 41, Boulevard royal, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 mars 2011, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B159.757 et publiée au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations n°1357 du 22 juin 2011, (la "Société").

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessous.

2. L'ordre du jour est le suivant:

- Suppression de la valeur nominale

- Changement de la devise du capital social de la Société d'euro en U.S.Dollars au taux d'échange EUR/USD du 15 décembre 2014 publié sur www.xe.com d'EUR 1 pour 1,2461.-USD et la conversion conséquente du capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) à quinze mille cinq cent soixante-seize dollars américains et vingt-cinq cents (USD 15.576,25.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale, et modification en conséquence du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille cinq cent soixante-seize dollars américains et vingt-cinq cents (USD 15.576,25.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Par la suite la décision suivante a été prise:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la devise du capital social de la Société d'euro en U.S.Dollars au taux d'échange EUR/USD du 15 décembre 2014 publié sur www.xe.com d'EUR 1 pour 1,2461.-USD et la conversion conséquente du capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (€ 12,500) à quinze mille cinq cent soixante-seize dollars américains et vingt-cinq cents (USD 15.576,25.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société tel que repris dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à 1,100.- euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/12/2014. Relation: EAC/2014/18415. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/01/2015.

Référence de publication: 2015001008/106.

(15000036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Jumalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.254.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée JUMALUX S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl (matricule 20052223734) inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 111254, constituée par acte du 27 septembre 2005, pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 221 du 31 janvier 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C numéro 703 du 21 mars 2008.

La séance est ouverte à 8.10 heures, sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SIX MILLE CINQ ACTIONS (6.005) d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SIX MILLIONS CINQ MILLE EUROS (EUR 6.005.000.-) sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Approbation et ratification du projet de fusion du 7 novembre 2014, tel que publié au Mémorial C numéro 3366 du 13 novembre 2014, contenant absorption de la société anonyme dénommée COMPOSITE S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl (matricule 19922209351) inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 41695, constituée par acte notarié du 26 octobre 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 19 du 5 janvier 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 257 du 11 mars 2003, par la société anonyme dénommée JUMALUX S.A. préqualifiée.

2.- Transfert par la société absorbée la société anonyme dénommée COMPOSITE S.A., de tous ses avoirs et engagements à la société absorbante la société anonyme dénommée JUMALUX S.A. préqualifiée.

3.- Décharge à accorder aux différents organes des sociétés.

4.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

5.- Divers.

- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions et plus particulièrement celles des articles 261, 278, 279 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales ont été respectées, à savoir:

a) Publication du projet de fusion établi suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 7 novembre 2014, soit au moins un mois avant la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion.

b) Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale en vue de leur inspection par les actionnaires respectivement associés.

Une attestation établie par le conseil d'administration de la société anonyme dénommée "JUMALUX S.A.", préqualifiée, certifiant le dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré sur le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver sans réserve le projet de fusion du 7 novembre 2014 entre la société absorbée la société anonyme dénommée COMPOSITE S.A. et la société absorbante dénommée "JUMALUX S.A.", tel que ce projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 3366 du 13 novembre 2014, et de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnant à la date effective de la fusion définitive en date de ce jour.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide que tous les actifs et passifs de la société absorbée la société anonyme dénommée COMPOSITE S.A., sont attribués sans exception ni réserve à la société absorbante dénommée "JUMALUX S.A." à la date effective de la fusion définitive en date de ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaires aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée COMPOSITE S.A., ne comprend pas de biens immobiliers.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que le projet de fusion est approuvé par les deux sociétés et que par conséquent la fusion est définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège social de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres et pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée la société anonyme dénommée COMPOSITE S.A..

Constations

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et des actes et formalités incombantes à la société en relation avec la présente fusion.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: TALMAS, SCHWEIZER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22/12/2014. Relation: EAC/2014/17846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30/12/2014.

Référence de publication: 2015000975/100.

(15000009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Foretbois.Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 193.197.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck

A COMPARU:

Madame Monika FERREIRA REBELO, sans profession, née le 31 janvier 1984 à B-Bastogne, domiciliée 14 rue de l'Ardoisière à B-6630 MARTELANGE

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «FORETBOIS.LUX s.à.r.l.»

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation forestière en tous genres, commerce de bois tant en import qu'en export; Elle pourra accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. Le siège social est établi à Rombach/Martelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par la partie comparante, Madame Monika FERREIRA REBELO;

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à 850.-€ euros.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- Le siège social de la société sera établi à 14 Route de Bigonville à L-8832 ROMBACH;
- Est nommé gérant pour une durée illimitée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature Monsieur Raphaël TAMBOUR, salarié, né le 24 Juillet 1975 à B-HUY, domicilié 14 rue de l'Ardoisière à B-6630 MARTELANGÉ.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses prénoms, noms et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Monika FERREIRA REBELO, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 23 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16819. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000894/115.

(140235756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Immobilière Argile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.262.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Madame Marie-Claude GENIN, épouse JOURDAN, née le 27 avril 1954 à Lyon (France), ayant son adresse au 180 chemin du Pré Neuf, 06530 Le Tignet (France), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique actionnaire de la société anonyme "IMMOBILIERE ARGILE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85262 a été constituée suivant acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial n° 593 page 28418 en date du 17 avril 2002.

Le capital social est fixé EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros), représenté par 800 (huit cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

La partie comparante, agissant comme actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée et la liquidation de la Société avec effet immédiat.

La Société est propriétaire d'un bien immobilier (le «Bien Immobilier»), savoir une maison à usage d'habitation, sis au 180, Chemin du Pré neuf F-06530 Le Tignet (France), inscrit au cadastre comme suit:

Commune de LE TIGNET (France) lieudit 180 chemin du Pré Neuf

Figurant au cadastre de ladite commune ainsi qu'il suit:

- Section A n°2646 Le Pré Neuf pour:	04a 31ca
- Section A n°2647 Chemin du Pré Neuf pour:	12a 78ca
- Section A n°2649 Le Pré Neuf pour:	<u>07a 91ca</u>
Soit ensemble:	25a 00ca

Terrain attenant, avec piscine.

La partie comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte et de signer tout imprimé fiscal quant au paiement de la plus-value immobilière.

La partie comparante aura pleins pouvoirs pour faire application au service de la publicité foncière de GRACE, du fait qu'elle est propriétaire d'une propriété sise sur la commune de LE TIGNET (06), 180 chemin du Pré Neuf, cadastrée section A numéros 2646, 2647, 2649, sur laquelle se trouve une maison d'habitation, comprenant:

Au sous-sol: garage, cellier, cave

Au rez-de-chaussée: entrée, cuisine, salon, salle à manger, bureau, deux chambres, salle de bains, w

A l'étage: deux chambres, salle de bains, wc,

Et terrain attenant avec piscine.

La propriété dont s'agit forme le lot numéro DEUX de l'arrêté de lotissement approuvé suivant arrêté préfectoral en date du 13 août 1982.

Tel que ledit BIEN existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques y attachées, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

Le tout sauf meilleure désignation cadastrale à établir dans un acte à recevoir par Maître Pierre BAZAILLE, notaire à GIVORS (Rhône- France), contenant application au fichier immobilier du présent acte de dissolution de la Société et établissement de l'origine de propriété desdits biens et droits immobiliers».

La partie comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

Le Bien Immobilier sera repris avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes et sans garanties pour différences entre les mesures réelles et celles indiquées du cadastre, cette différence serait-elle même de plus ou de moins d'un vingtième.

La partie comparante représentée comme ci-avant, déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société, incluant notamment le Bien Immobilier, et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société. La partie comparante déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

La partie comparante déclare que la valeur après amortissement au 10 novembre 2014 dudit bien est de EUR 362.392,48, et ce, au vu d'un bilan de la Société à ladite date.

Décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2086 Luxembourg, 412F, route

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Déclarations du notaire:

- sur la certification d'état civil.

Le notaire soussigné certifie l'état civil Madame Marie-Claude GENIN, épouse JOURDAN, née le 27 avril 1954 à Lyon (France), ayant son adresse au 180 chemin du Pré Neuf, 06530 Le Tignet (France);

- sur le titre de propriété:

La Société a acquis ledit Bien Immobilier aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Robert ALBRAND, alors notaire de la société civile professionnelle «Robert ALBRAND et Vincent VIALATTE» titulaire d'un office notarial à Cabris (France), en date du 5 mars 2002, enregistré et publié au Bureau des hypothèques de Grasse 2^{ème} bureau le 12 avril 2002 volume 2002 P numéro 1516.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62709. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001617/91.

(150000717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.